

En terminant, j'espère que le ministre fera valoir ses arguments de la même façon que les députés de notre parti. J'espère qu'il se montrera disposé à accepter des amendements pour qu'à l'étape du rapport, nous puissions avoir un meilleur bill qui aidera les habitants de l'Ouest.

[Français]

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le ministre prend maintenant la parole, il mettra terme au débat.

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier tous les députés de la célérité avec laquelle ils ont bien voulu accepter que cette mesure importante subisse la deuxième lecture et soit renvoyée au comité. J'ai été très ennuyé par les manœuvres auxquelles certains députés ont eu recours lors de l'étude de la précédente mesure, car j'ai cru y voir un signe qu'on retarderait ces bills sans égard au bien des agriculteurs de l'Ouest. Mais je les remercie de laisser maintenant celui-ci poursuivre son chemin. Le député de Peace River (M. Baldwin) ayant laissé entendre que nous obtiendrions la même collaboration au comité, j'ai bon espoir que nous verrons bientôt cette mesure prendre force de loi pour le plus grand bien de l'agriculture des prairies et des cultivateurs en général.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lang: Dans mes remarques préliminaires je rappelais, et je le répète, avec quelle fermeté le gouvernement jugeait essentiel d'aider de toutes les façons possibles les agriculteurs qui veulent demeurer dans leurs fermes et qui veulent faire un succès de leur exploitation, en leur donnant toutes les occasions voulues pour assurer à leurs familles une subsistance satisfaisante. Le gouvernement veut aider ces cultivateurs par tous les moyens. De nouveau, j'incite tous les députés d'en face à reconnaître cette ferme volonté du gouvernement et à ne pas ajouter aux ennuis des cultivateurs qui sont déjà en proie à suffisamment de déboires, en essayant de les convaincre que nous nourrissons envers eux des intentions malveillantes.

Certains dirigeants agricoles et des politiciens ont dit beaucoup de choses très regrettables. Tout cela ne peut que provoquer l'angoisse chez ces cultivateurs qui veulent faire un succès de leur profession. Nous avons l'intention de les aider par tous les moyens en améliorant le plus possible le système actuel.

Il a été beaucoup question du caractère du programme de stabilisation dont nous sommes saisis, et ces opinions semblaient lui reprocher de stabiliser les revenus à des niveaux faibles. Comme je l'ai dit au début de mon exposé, ce régime doit empêcher les revenus de tomber au-dessous de certains niveaux. Il ne met aucun obstacle, et ne freine nullement les perspectives envisagées pour le colza, dont a parlé le député et les autres récoltes essentielles des Prairies, ni celles des ventes en augmentation constante et de l'accroissement continu des débouchés internationaux pour les céréales canadiennes.

A nos yeux l'augmentation des revenus passe par une concurrence acharnée sur les marchés internationaux actuels pour le blé et les céréales brutes. Celles-ci peuvent être un jour l'orge et un autre jour toute autre

céréale, en fonction des expériences et des mises au point qui auront pour résultat d'améliorer la qualité des grains, le rendement à l'acre, et le revenu total du cultivateur des Prairies.

Ce programme constitue une protection contre les baisses radicales de revenu qui ont tant affligé les cultivateurs des Prairies dès que les conditions du marché, les conditions météorologiques ou les activités de nos acheteurs et concurrents ont entraîné une baisse importante des échanges internationaux. Le cultivateur est protégé contre une telle éventualité, sachant qu'il sera compensé par un versement émanant de la caisse de stabilisation jusqu'à concurrence de la moyenne des cinq années précédentes. Je me ferai certainement un plaisir de m'entretenir avec les cultivateurs pour établir si cette période de cinq ans convient ou non. On ne part pas d'un point outrageusement bas, comme certains l'ont laissé entendre.

• (3.40 p.m.)

Au début de la première année, la moyenne quinquennale se fondera sur les deux meilleures années de recettes et, pour les trois autres années, probablement sur nos septième, dixième et onzième meilleures années. Nous sommes donc loin du niveau le plus bas. Nous espérons effectivement que les ventes de colza, comme les ventes d'orge, augmenteront. Le régime, en principe, prévoit qu'au cours d'une période quelconque, le revenu du céréaliculteur sera de 104 p. 100 de ce qu'il aurait été en l'absence du régime.

On a répété que la contribution de 2 p. 100 prélevée sur le revenu brut du cultivateur dépassera de beaucoup 2 p. 100 de son revenu net. Mais je signale que le gouvernement s'engage au double et versera à la caisse du régime 4 p. 100 du produit brut. Si 2 p. 100 du revenu brut représente une part considérable du revenu de l'agriculteur, l'addition de 4 p. 100 représente assurément une contribution encore plus considérable. Il faudra nous le rappeler en étudiant le détail de cette mesure législative.

J'insiste aussi sur le fait que l'attitude du gouvernement à l'égard du grain des Prairies comporte un engagement spécial et défini envers les cultivateurs des Prairies eux-mêmes. On a dit qu'aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé, des sommes importantes étaient versées aux producteurs des Prairies. Mais ses dispositions conduisaient à un mauvais emploi du régime de manutention, coûteux pour les cultivateurs. Il en a coûté la même somme pour manutentionner le double de la quantité d'orge livrée au cours des années précédentes.

La même remarque s'applique au blé. Cette loi entraînait l'entreposage d'une quantité de blé qui coûtait trop cher aux cultivateurs. Comme l'orge et le colza devront maintenant être manutentionnés, par l'intermédiaire de ce système, il n'y aura pas moyen de conserver la même quantité de blé en disponibilité; de toute façon, le maintien de cette loi aurait signifié peu d'avantages pour le cultivateur. Nous l'avons remplacée par un régime qui mettra bientôt entre les mains des cultivateurs 4 p. 100 de leur revenu brut, c'est-à-dire une somme d'environ 40 millions de dollars, somme qui augmentera par la suite.

J'aimerais parler d'autres résultats obtenus par le gouvernement grâce à l'accroissement de son aide à l'agricul-